

SECRETARIAT GENERAL DU
CONSEIL DES MINISTRES

DECRET N° 77/709 DU DECEMBRE 1977
confirmant Mr. SITA Félix aux fonctions de Directeur
de la Foire.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du
Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n°77/574 du 11/11/77 portant attributions et organisation
du Ministère du Commerce;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du
4 Novembre 1977,

DECRETE :

ARTICLE 1er. Monsieur SITA Félix, Administrateur en Chef de 2° échelon est
confirmé dans les fonctions de Directeur de la Foire.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature
sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo,
et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 16 DECEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Commerce,

Jacob OKANZA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.